



EBAD-UCAD

Actes du Colloque international à l'occasion de la célébration du Cinquantenaire de l'EBAD

**Les sciences de l'information documentaire au service de
la recherche, de la formation, de l'intégration et du
développement durable**

14, 15 et 16 novembre 2017



Lieu : UCAD

Actes du colloque international

**Les sciences de l'information documentaire au service
de la recherche, de la formation, de l'intégration et du
développement durable**

© Les Éditions de l'ÉBAD - Janvier 2018

Tous droits de reproduction réservés

ISBN 979-10-96109-00-5

Comité scientifique du cinquantenaire

I. **Présidente** : Pr. Penda MBOW, FLSH/Ucad

II. **Vice-président** : Mamadou DIARRA, Directeur de l'ÉBAD

III. **Membres** :

1. ALIX Yves, ENSSIB, Lyon
2. AW Samba, ÉBAD
3. BA Chérif Daha, FLSH/UCAD
4. BOYOMO-ASSALA Laurent-Charles, ESSTIC/Yaoundé
5. CHARTRON Ghislaine, DICEN/CNAM, Paris
6. CHAUDIRON Stéphane, GERüCO, Lille3
7. CORREA Antoinette Fall, EBAD, BLD Éditions/ASE
8. DIAGNE Mohamed Fadhel, ÉBAD
9. DIAKHATE Djibril, ÉBAD
10. DIALLO Abdou Karim, ÉBAD
11. DIARRA Fatoumata CISSE, Directrice des Archives du Sénégal
12. DIAZ Hugues, Directeur de la cinématographie
13. DIEYE Mor, ÉBAD
14. DIONE Bernard, ÉBAD
15. DIOP Babacar (Buuba), FLSH/UCAD
16. DIOP Mariétou Diongue, Administratrice de la Fondation UCAD
17. DIOP Mohamed Lat Sack, ÉBAD
18. DIOP Papa Momar, Ex Directeur des Archives du Sénégal
19. DIOUF Dieyi, ÉBAD
20. DIOUF François Malick, ÉBAD
21. DIOUF Malamine, UGB
22. GASSAMA Makhily, Ex ministre
23. HASSANALY Parina, Professeur émérite des universités, Aix-Marseille
24. HOOLAND Seth van, Département SIC, ULB
25. KOUAKOU Sylvestre kouassi, ÉBAD
26. LO Ibrahima, Directeur du Livre et de la Lecture
27. MBAYE Lamane, Enseignant-chercheur
28. MBAYE Saliou, ÉBAD, Ex Directeur des Archives du Sénégal
29. MBENGUE Moustapha, ÉBAD
30. MIEGE Bernard, GRESEC, Grenoble

31. NDIAYE Ahmet, ÉBAD
32. NDIAYE Lamine, ETHOS/UCAD
33. NDIAYE Mandiaye, Président ASBAD
34. NDIAYE Papa Arona, Directeur de la BU/UCAD
35. NIANG Thiendou, Directeur de Afrique Communication
36. PAM Adma Aly, Archiviste paléographe
37. REGIMBEAU Gérard, ITIC, Université Paul Valéry, Montpellier
38. SAGNA Olivier, EBAD
39. SAMB Sahite Sarr, Directeur de SORANO
40. SAMBA Moussa, ÉBAD
41. SAVARD Rejean, EBSI, Montréal
42. SENE Fama Diagne, Directrice de la BU/BAMBEY
43. SENE Henri, ÉBAD, Ex Directeur
44. SIDIR Mohamed, Université de Jule Vernes, Amiens
45. SOW Amadou Abdoul, Doyen FLSH/UCAD
46. SOW Mouhamadou Foyré, Directeur du CNDST
47. SOW Mody, ÉBAD
48. THIAM Mbaye, ÉBAD, Ex Directeur
49. TOURE Abdoulaye, Directeur IFAN/UCAD
50. TOURE Khady Kane, IFAN/UCAD
51. TRAORE Ibrahima, Ex Directeur Médiathèque IFLSS
52. WIDAD Mustafa El Hadi, GERiico, Lille3
53. ZACKLAD Manuel, DICEN/CNAM, Paris
54. ZIDOUEMBA Dominique Hado, ÉBAD-IFAN

Comité d'organisation

I. **Président** : Bernard DIONE, Directeur des études de l'ÉBAD

II. **Membres** :

1. DIAGNE Rokhaya Gueye, EBAD
2. DIAKHOUMPA Omar, EBAD
3. DIEYE Mor, EBAD
4. DIOP Aïssatou Bousso, EBAD
5. DIOP Mohamed Lat Sack, EBAD
6. DIOUF Awa Cissé, BU
7. DIOUF Dieyi, EBAD
8. DIOUF François Malick, EBAD
9. FAYE Lagrane, AMEBAD
10. FAYE Philomène Roland, COBESS
11. FAYE Makane, CEA
12. FOFANA Bachir, ADM
13. GNINGUE Seydi Ababcar, EBAD
14. GOMIS Oumar, ASPID
15. KANE Khardiatou, EBAD
16. KOUAKOU Sylvestre Kouassi, EBAD
17. MBENGUE Moustapha, EBAD
18. MBENGUE Seynabou, EBAD
19. NDIAYE Fabèye, REFEBAD
20. SAMBA Moussa, EBAD
21. SARR Ablaye, DGDU/UCAD
22. TOURE Coura, EBAD

Ce colloque a porté le sceau d'une vision pragmatique de la science d'une façon générale, de la science de l'information documentaire (SID), en particulier. Il s'agira de réfléchir non seulement sur la construction du savoir mais aussi et surtout sur la capacité à agir en s'appuyant sur des bases scientifiques pour atteindre les objectifs du développement durable (ODD). Une des tendances fortes des universités, à travers le monde, consiste à se doter de services permettant de valoriser d'une part les résultats de la science au service du bien-être et du progrès et d'autre part de promouvoir la notoriété de l'institution. En d'autres termes, une science quelle qu'elle soit se doit d'être utile à l'homme et à la société. La SID, avec ses différents démembrements, est à juste titre au cœur de cette préoccupation majeure. Elle intervient dans tout processus de construction du savoir quelle que soit la nature de la discipline. En effet, tout travail de recherche s'appuie en grande partie sur les ressources et les outils proposés par la SID. Il s'agit entre autres de :

- conforter la méthodologie de recherche documentaire dans les processus de recherche ;
- structurer l'organisation du savoir selon des normes académiques ;
- décloisonner les différentes sciences par des outils et procédés favorisant la transdisciplinarité.

Sur un autre plan, la SID constitue un important levier au service de l'éducation, de la formation et de la culture au Sénégal et Afrique francophone. Depuis 50 ans, la formation en SID a permis de doter les États de l'Afrique francophone d'agents qualifiés en bibliothéconomie, archivistique et en documentation.

L'un des objectifs de cette manifestation était de mesurer l'impact de cet effort de formation et de recherche au service de nos sociétés respectives. Enfin, les différents produits de la SID constituent un maillon fort du développement humain. Elle est en droite ligne avec les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU dans ses applications comme l'intelligence économique, les exigences de bonne gouvernance et son corollaire la transparence dans la gestion des organisations et la préservation du patrimoine culturel immatériel.

Ces perspectives s'inscrivent par ailleurs dans un environnement marqué profondément par l'usage des TIC.

Ce colloque international a donné l'occasion de réfléchir autour des 5 axes suivants :

- Axe 1 : Métiers de l'information, Formations et Recherche
- Axe 2 : Préservation du patrimoine culturel immatériel (PCI)
- Axe 3 : Information et bonne gouvernance dans les organisations
- Axe 4 : L'information documentaire à l'ère du numérique
- Axe 5 : Intelligence territoriale



Table des Matières

Préface -----	7
Allocution de bienvenue de Monsieur Mamadou DIARRA, Directeur de l'EBAD-----	10
Allocution de la Présidente du Comité scientifique, Madame le Professeur Penda MBOW-----	18
Discours du Représentant de Monsieur le Recteur, Président de l'Assemblée de l'UCAD, Professeur Ibrahima THIOUB-----	21
Allocution de la Représentante de Monsieur Amadou A. BOUSSO, Parrain du Cinquantenaire-----	23
Allocution du Professeur Abdoul SOW, Représentant de Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Professeur Mary Teuw NIANE-----	25
« l'EBAD en son temps ! » Témoignage du Pr Bruno DELMAS-----	27
Conférence inaugurale : « Citoyenneté et <i>Archives au Sénégal</i> » par le Professeur Saliou MBAYE-----	31
Axe 1 : Métiers de l'information, Formations et Recherche -----	39
L'EBAD à la recherche d'une voie africaine de l'archivistique / MCF Ahmeth Ndiaye, Directeur du LARSIC (Laboratoire Africain de Recherche en Science de l'Information et de la Communication) EBAD-UCAD-----	41
Analyse des pratiques info-communicationnelles des chercheurs sénégalais selon l'approche <i>sense-making</i> / Abdou Beukeu Sow et Stéphane Chaudiron Université Lille 3, GERiiCO (Groupe d'Études et de Recherche Interdisciplinaire en Information et Communication)-----	58
La Bibliothèque et ses métiers : comment les adapter à la culture numérique ? / Williams KABBY - Université de Bourgogne-----	71
La médiation numérique et l'avenir des métiers de l'information-documentation face à l'inflation du document numérique / Mor DIEYE, Enseignant Chercheur – LARSIC (Laboratoire Africain de Recherche en Science de l'Information et de la Communication) EBAD-UCAD-----	87

La bibliothèque de recherche au-delà des fonctions « Acquérir, Indexer et Conserver » : une analyse empirique / Jean Pierre Diouf, Bibliothécaire, CODESRIA ----- 101

La bibliothéconomie au Cameroun : mise en œuvre des formations et des pratiques : étude de cas / Dr Louise BALOCK, Chargé de cours ESSTIC -Yaoundé----- 119

Les professionnels de l'information diplômés de l'EBAD : activités, identités et attentes professionnelles / Doudou Sall GAYE - Archives & Records manager. Technology, Information & Services Department, IAAF – Monaco----- 148

Axes 2 et 3 : Préservation du patrimoine culturel immatériel (PCI) - Information et bonne gouvernance dans les organisations ----- 160

L'archive : un reflet des affects ? L'intérêt d'une éthique de la déontologie avec les technologies de l'information? / KANE Aminata, Doctorante en Science de l'Information et de la Communication, Université Lille 3, laboratoire GERiICO ----- 161

Le partenariat UNESCO-Burkina Faso pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel /Salif KIENDREBEOGO ----- 178

La pratique de la lutte traditionnelle en milieu rural au Sénégal : Un patrimoine d'intégration sociale / Dr. Ousmane BA, Sociologue, Enseignant-chercheur à l'Institut National Supérieur de l'Éducation Populaire et du Sport – UCAD de Dakar ----- 202

Le tamtam fokwé, média traditionnel en pays abouré, média menacé de disparition / Gilbert Toppé, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire----- 214

Le PCI , un moteur pour une croissance inclusive et un développement durable / M. Ousseynou DIENG, Radio Télévision Sénégalaise (RTS) ----- 226

Interrogations sur la crédibilité et la scientificité du corpus de la presse en ligne à l'ère de la post-vérité / Mouhamed Abdallah LY, Docteur en Sciences du Langage, Chercheur à l'Institut Fondamental d'Afrique noire - UCAD ----- 245

Les stratégies et les méthodes de la gouvernance de l'information / Abdoulaye DIALLO, Chargé de la veille stratégique et la gouvernance de l'information, Institut de Prospection et Veille Stragique----- 264

Les technologies de l'information au service de la promotion du patrimoine : Cas des archives historiques / Atoumane MBAYE, West African Research Center (WARC)----- 272

L'Afrique face aux nouveaux défis de la gouvernance électronique / Dr SONHAYE Kondi Napo, Enseignant Chercheur, ISICA (Institut des Sciences de l'Information, de la Communication et des Arts), Université de Lomé, Togo ----- 276

Axes 4 et 5 : L'information documentaire à l'ère du numérique - Intelligence territoriale----- 293

De l'actualité et de la pérennité du livre à l'ère des TIC : Le Cas de l'Afrique / Moustapha MBENGUE, LARSIC (Laboratoire de Recherche en Science de l'Information) EBAD, Université Cheikh Anta Diop, Dakar ----- 295

« Compétences informationnelles, à l'ère du numérique, chez les étudiants de l'UCAD : de l'incertitude ... à l'autonomie » / Hamady GAYE, Conservateur des bibliothèques, Bibliothèque centrale, UCAD ----- 312

TNT (Télévision Numérique Terrestre) et enjeux du patrimoine audiovisuel ouest-africain / Dr. Hamet BA, RTS, Dakar Sénégal ----- 324

Renforcement des capacités des acteurs du monde de la recherche dans 6 pays africain sur l'accès à l'information scientifique : impact et perspectives au Burkina Faso / Kabou KAMBOU KADIO et Antoine WAONGO, Laboratoire d'Entomologie Agricole de Kamboinsé - Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) Ouagadougou, Burkina Faso----- 334

Numérisation et bibliothèques électroniques : bilan de 15 années de formations réalisées par l'IRD au bénéfice des professionnels de pays de l'Afrique francophone / ROSSI Pier Luigi, Institut de recherche pour le développement (IRD) Bondy - France ----- 350

Regard croisé sur les traditions orales et les œuvres romanesques de la littérature africaine francophone : *L'esclave* de Félix Couchoro et *Celles qui attendent* de Fatou Diome / TCHASSIM Koutchoukalo, Université de Lomé-Togo ----- 368

La médiation numérique et l'avenir des métiers de l'information-documentation face à l'inflation du document numérique / Mor DIEYE, Enseignant Chercheur – LARSIC (Laboratoire Africain de Recherche en Science de l'Information et de la Communication) EBAD-UCAD

Résumé

L'objectif de cette communication est de tenter de montrer comment les métiers de l'information-documentation pourraient adopter les fonctions de la médiation numérique dans les pratiques professionnelles ? Cette question est d'autant plus importante dans un contexte où d'aucuns se posent la question d'une éventuelle supplantation de ces métiers par les technologies du numérique. A ces questions s'ajoutent celle de l'inflation informationnelle due à une tendance de plus en plus accrue au « tout numérique ». Il s'agira ainsi de voir si l'intégration de la médiation numérique par les professionnels pourrait aider à une meilleure optimisation de la diffusion de l'information numérique ?

Mots-clés : *Archives – Document – Information – Médiation – Numérique – Usager – Web.*

Introduction

Face à l'inflation de l'information numérique en raison de l'explosion des réseaux du web et des médias sociaux, à l'évolution des usages et la transformation du rapport entre les utilisateurs et les moyens d'accès aux contenus informationnels, il est plus que jamais nécessaire de s'interroger sur les types d'information à mettre à la disposition des usagers. Le flux d'informations de toutes sortes qui circulent sur la toile virtuelle doit davantage inciter les professionnels de l'information-documentation à davantage de rigueur dans le tri des contenus à proposer aux usagers. Cela est d'autant plus nécessaire que sur certains sites web professionnels spécialisés, soit en information documentaire, soit en information d'actualité, réputés sérieux et crédibles, il est maintenant difficile de faire la différence entre ce qui relève de l'information scientifique fiable et sérieuse, et ce qui relève de l'information brute, non validée voire tronquée. Le paysage de l'information numérique change non seulement le comportement des usagers, mais réoriente aussi le rôle des services traditionnels de recherche en bibliothèque ou en service d'archives. Les usagers des unités documentaires sont désormais devenus des consommateurs d'information qui passent instantanément de moteurs de recherche commerciaux à des sites de réseaux ou médias sociaux, des wikis, des signets et des services électroniques fournis par ces mêmes unités documentaires pour leurs besoins d'information.

Avec une tendance au « tout numérique » que professent certaines personnes dont, parfois, des spécialistes des technologies de l'information et de la communication, il est légitime de se demander si les métiers de l'information-documentation échapperont à cette nouvelle donne de l'essor numérique. Aujourd'hui, aucun corps de métier ne se soustrait de ce qu'il est convenu d'appeler l'« inflation numérique » de la sphère informationnelle. On ne peut nier l'importance et l'utilité du numérique dans les pratiques professionnelles ou personnelles quotidiennes, et il faut convenir que la dématérialisation ou la conservation et la gestion électronique devient de plus en plus un phénomène de société dans tous les secteurs d'activités. Cela doit inciter à réfléchir aux conséquences qu'une telle conception du numérique peut avoir sur certains métiers dont ceux de l'information-documentation.

Ainsi, notre communication sera axée sur deux points essentiels. Dans un premier, nous tenterons d'aborder la nouvelle approche du traitement du patrimoine documentaire face à l'inflation du document numérique et en

second lieu, nous essayerons de voir comment peut-on envisager l'avenir des métiers de l'information-documentation avec l'intégration de la médiation numérique dans les pratiques professionnelles ?

1. Nouvelle approche du traitement du patrimoine documentaire face à l'inflation du document numérique

Il faut tout d'abord préciser que le concept de « patrimoine documentaire » recouvre aussi bien l'information contenue sur support papier que celle conservée sur support numérique. Mais, il sera plus question ici du patrimoine documentaire numérique et ses moyens et outils de traitement pour un accès facile et optimisé. L'utilisation croissante et rapide des contenus numériques dans les activités administratives, de recherche et dans la diffusion des connaissances est une caractéristique principale que les métiers de l'information-documentation prennent désormais en considération. Le rôle traditionnel de ces métiers qui consistait à aider à naviguer dans de grands systèmes bibliographiques complexes des bibliothèques ou dans les instruments de recherche des mines d'informations que conservent les fonds des services d'archives semble menacé par des services des médias du web qui offrent un choix informationnel quasiment illimité et qui contournent les services traditionnels de gestion du patrimoine documentaire.

Dans le cadre de la médiation numérique, les contenus informationnels à mettre à la disposition des publics doivent désormais passer par l'étape de ce que l'on pourrait appeler du « désherbage numérique » à l'instar du désherbage classique traditionnel pratiqué dans certaines unités documentaires comme les bibliothèques. Le désherbage physique « *consiste à retirer des rayonnages en magasin ou en libre-accès les documents qui ne peuvent plus être proposés au public. On parle également d'élimination, d'élagage, de retrait, de révision ou de réévaluation* »²⁶. En d'autres termes, parmi les masses d'informations contenues dans les collections numériques, il est indispensable d'opérer des mises à jour et des révisions critiques qui permettent d'évaluer leur intérêt administratif, scientifique et historique qui justifieront leur conservation ou leur retrait des fonds numériques.

Les bases de données des établissements documentaires accessibles soit, par le biais d'un portail virtuel local (à partir d'un serveur), soit au travers d'un réseau Internet, sont souvent surchargées d'informations désuètes dont

²⁶ DAVID Stéphanie. *Le désherbage physique*. Fiche créée le 17 janvier 2008. [En ligne] sur : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1735>. [Consulté le 20-03-2016].

l'actualisation ou tout simplement le retrait devrait intervenir depuis très longtemps. En guise d'exemple, nous considérons une exposition virtuelle réalisée par un service d'archives sur un thème relatif à une commémoration occasionnelle, qui peut encore être visible sur le site web de ce service plusieurs mois, voire plusieurs années après la fin de l'exposition. Pendant toute cette période, les contenus de cette exposition occupent inutilement un espace qui pourrait être consacré à d'autres informations beaucoup plus intéressantes pour les usagers à condition de sauvegarder sur d'autres espaces car l'histoire des expositions peut être un choix intéressant. Le désherbage numérique permet non seulement d'offrir au public des documents attrayants, plus actuels, mais optimise aussi les espaces virtuels de conservation et de gestion. De plus, l'essor des moyens de communication et de d'échange interactif par message instantané fait que les sites web qui hébergent les documents numériques intègrent de plus en plus les médias sociaux (Forum, Blog, Wiki, Agrégateur, FAQ collaborative, Service de géolocalisation, etc.) qui sont à la fois des espaces d'instruction pédagogique, de détente et de convivialité. La mise à jour des fonds numériques permet aussi de mettre en valeur les nouvelles collections et de susciter ainsi les demandes du public.

Au niveau des services d'archives, le terme de désherbage correspond au « tri » ou « triage » pratiqué dans le traitement des fonds d'archives. La nuance qu'il serait utile de relever entre « désherbage » classique en bibliothèques et « triage » physique en archives est qu'en effet l'opération de désherbage intervient bien en aval après le traitement documentaire des ouvrages (et surtout quand des problèmes d'espace de conservation se posent) alors que le second concept concerne le traitement en amont des documents d'archives. En effet, le travail de tri s'opère lors du classement des archives, c'est-à-dire, avant leur conservation et leur communication aux usagers.

En ce qui concerne l'inflation numérique dans le domaine des archives, nous parlerons donc du « tri numérique » des documents pour y faire face. Cela consiste – s'il s'agit des documents qui ne sont pas originellement numériques, c'est-à-dire qui sont numérisés –, à vérifier les délais légaux d'utilité administrative ou historique prévus dans la charte de conservation des archives. La connaissance de ces délais lors des opérations de numérisation des archives devrait normalement éviter de dématérialiser des types de documents dont la date d'élimination est dépassée ou est très proche. S'il s'agit des documents d'origine électronique, leur mise à jour dépendra aussi bien des délais légaux de leur durée de conservation, que de

l'intérêt administratif, légal et historique qu'ils présentent pour le public. Une rare consultation de ces documents sur le web, par exemple, peut être un indicateur pertinent pour décider de leur retrait des fonds numériques mis en ligne.

Tout le flux d'informations numériques disponibles sur le web n'a pas forcément une vocation informative d'un point de vue scientifique ou historique. L'intérêt d'un contenu informationnel se mesure à travers ses éléments présentant des aspects à la fois d'apprentissage et de transmission. Le cycle de transmission de l'information est aujourd'hui accentué et accéléré par l'outil numérique. Au-delà de la transmission numérique, la dimension éducative de l'information ne doit pas non plus être négligée, car « *les documents numériques possédant une dimension d'apprentissage sont majoritairement non institutionnels. Le paradigme informationnel évacue fréquemment le document ou néglige son rôle clef dans la transmission de savoirs et de savoir-faire en privilégiant une logique de flux* »²⁷. Une information numérique doit cependant être considérée davantage au regard de l'ensemble de ses dispositifs informationnels qui prennent en compte les demandes des usagers. L'importance du contenu informationnel à servir aux usagers démontre l'utilité et la nécessité d'insister sur la qualité du support informatif, c'est-à-dire, du document numérique.

Compte tenu de la libre circulation informationnelle à laquelle nous assistons aujourd'hui, il est aussi primordial de penser à la protection des informations sensibles ou tout simplement personnelles. En effet, par imprudence professionnelle, des documents numériques confidentiels pourraient facilement se retrouver sur les réseaux ou médias sociaux et être accessibles au grand public. A cela s'ajoute un système de contrôle et de fichage des informations que certains utilisent pour lutter contre la cybercriminalité ou le terrorisme. Un exemple en date du mois de juin 2013 concerne les confessions ahurissantes d'Edward Snowden, un ancien employé de 29 ans de la NSA (National Security Agency) sur les méthodes peu orthodoxes utilisées par cette agence. La NSA est un organisme gouvernemental des États-Unis, responsable du renseignement d'origine électromagnétique et de la sécurisation des systèmes de communications et de traitement des données du gouvernement américain. Mais, les abus supposés ou réels que commettrait cette agence en matière de surveillance sont dus aux pouvoirs disproportionnés qu'elle s'est octroyée. Car, selon

²⁷ LE DEUFF Olivier. Logiques documentaires et enjeux éducatifs. [En ligne] sur : <http://www.cairn.info/revue-document-numerique-2012-3.htm>. [Consulté le 20-03-2016].

Jérémie Zimmermann²⁸ « le paragraphe 1881a de la loi amendant l'US Foreign Intelligence Surveillance Act (FISA), voté par le Congrès en 2008, permet aux services d'intercepter toutes les communications de citoyens non américains, pour quelque motif que ce soit, sans mandat judiciaire et donc sans laisser de trace »²⁹. Cette légitimité législative accordée par le Congrès américain à l'agence lui permet de collecter des informations personnelles et confidentielles sans aucun contrôle. En effet, selon toujours M. Zimmermann « une présentation interne de la NSA nous apporte finalement la preuve irréfutable que toutes les communications et les données personnelles des utilisateurs de Microsoft, Yahoo !, Google, Facebook, AOL, Skype, YouTube, ou encore Apple ont été massivement récupérées par la NSA et le FBI ces dernières années, sans aucune forme de contrôle démocratique »³⁰. Cette situation entraîne une certaine fébrilité dans la protection des données sensibles et stratégiques de certains gouvernements des pays occidentaux. C'est le cas de la Russie qui comptait retourner aux méthodes anciennes de protection des informations de ses services spéciaux. En effet, selon l'AFP du 11/7/2013 « après les révélations de l'informaticien américain Edward Snowden, l'un des services spéciaux russes a décidé d'acheter des machines à écrire pour taper des documents secrets, écrit le quotidien russe *Izvestia*. Le FSO, Service fédéral de protection, issu de l'ancien KGB, a lancé un appel d'offre pour l'achat de 20 machines à écrire »³¹.

Une bonne politique de gestion du document numérique doit non seulement assurer la bonne conservation et la sécurité des données, mais aussi d'une bonne analyse de la valeur que celles-ci présentent pour le public. Il s'agira de réfléchir aux parades permettant de contourner les menaces qui pèsent sur les systèmes d'information. Pour cela, il faudra procéder à une veille des principaux outils de prévention à mettre en œuvre. Mais, au-delà des spécificités qui caractérisent un établissement de gestion du patrimoine, les réseaux et systèmes d'information sont devenus, de manière générale, les centres nerveux de toutes les institutions quelles qu'elles soient.

Étant donné que les sources numériques constituent le cœur d'un système de médiation numérique, il est essentiel d'en déterminer, lors du traitement, la valeur informative qui nécessite leur protection contre des

²⁸ Cofondateur et porte-parole de la Quadrature du Net, une organisation de défense des droits et des libertés des citoyens sur Internet.

²⁹ GRALLET Guillaume. *Le Point.fr* du 10/06/2013. [En ligne] sur : http://www.lepoint.fr/technologie/zimmermann-faire-confiance-a-google-ou-facebook-c-est-etre-a-poil-sur-internet-10-06-2013-1678994_58.php. [Consulté le 21-03-2016].

³⁰ *Ibid.*, GRALLET Guillaume. *Le Point.fr* du 10/06/2013.

³¹ AFP. *Dépêche* du 11/7/2013. [En ligne] sur : <http://www.france24.com/fr/20130711-service-special-russe-revient-a-machine-a-ecrire>. [Consulté le 21-03-2016].

attaques malveillantes. Avant toute mise en ligne, il est fondamental d'analyser l'intérêt informationnel des données, leur criticité et leur sensibilité par rapport à l'utilisation et l'exploitation qu'en feront les usagers. En effet, quel que soit le niveau de performance des moyens mis œuvre, la technique ne pourra pas tout devant les nouvelles menaces et l'inflation documentaire. Il faut donc rationaliser la production documentaire numérique en procédant par un tri qualitatif qui identifie les documents vitaux répondant aux besoins des usagers. Il est aussi important de se réappropriier les bonnes pratiques professionnelles optimales qui garantissent à la fois une bonne protection sécuritaire et une meilleure optimisation de la production.

Pour illustrer la vulnérabilité de certains systèmes d'information, nous pouvons considérer l'exemple des bases de données qui contiennent les données les plus sensibles d'une entreprise. Ces données peuvent concerner des dossiers financiers, des informations relatives à des cartes de crédit, à des citoyens, à des clients, etc. Et, si nous nous référons à l'actualité sur la cybercriminalité, nous remarquerons que ces données citées constituent la première cible des violations de sécurité. En conséquence, les politiques de sécurité des données des entreprises sont maintenant pour l'essentiel concentrées sur les menaces, les attaques externes et sur la rationalisation des processus de conformité en matière de protection des actifs informationnels les plus stratégiques.

Pour donner un ordre d'idée sur cette fraude de données, les chiffres de l'IBM InfoSphere Guardium indiquent que *« 95% des cas de violations de sécurité ont lieu sur des bases de données. Le coût moyen de l'atteinte à la protection des données s'élève à 7 200 000 dollars. 88% des entreprises interrogées ont déclaré avoir subi au moins une atteinte à la protection des données »*³².

Il faut enfin souligner que le traitement des données doit prendre en compte les risques qui entourent l'inflation du document numérique par rapport à la fiabilité et à la crédibilité des contenus informationnels qui, en effet, peuvent entraîner une insécurité à la confidentialité des données. Malheureusement, les professionnels de la sécurité des données pensent que les atteintes à la protection des données, des modifications non autorisées des bases de données et des plateformes de partage de fichiers seront encore plus importantes. Ainsi, les mesures de protection doivent davantage être de mise.

³² IBM InfoSphere Guardium. [En ligne] sur : <http://www-01.ibm.com/software/fr/info/rte/bdig/dsp-1-post.html>. [Consulté le 21-03-2016].

2. Médiation numérique et avenir des métiers de l'information-documentation

Quel avenir professionnel la médiation numérique réserve-t-elle à l'archiviste, au bibliothécaire et au documentaliste de demain ? Cette interrogation n'est pas anodine et concerne les transformations récentes, en cours et à venir de ces métiers. Dans les sphères des établissements de gestion du patrimoine, cette question se pose à divers degrés selon les types d'établissements : ici, elle prendra une importance grandissante, là elle ne préoccupera pas encore trop les professionnels car les performances actuelles des outils du numérique ne sont pas encore en mesure de supplanter tout le travail de traitement documentaire de l'information effectué par ces professionnels.

Face au développement de la médiation numérique, il est quand même indispensable de repenser les profils des métiers de l'information-documentation en termes de compétences professionnelles. Cette réflexion doit se faire en dehors de toutes considérations de profils de postes liés à des spécificités conjoncturelles. Elle doit plutôt consister à « *définir un ensemble précis de compétences (savoirs et savoir-faire) et un certain panel de tâches requérant ces compétences, à un certain niveau de responsabilités et d'architecture relationnelles au sein d'un établissement* »³³.

Les professionnels de l'information-documentation ne doivent pas avoir des appréhensions vis-à-vis du numérique, mais ils doivent le considérer comme un apport technique et intellectuel à leurs métiers. Le management (traitement, gestion, conservation, diffusion, etc.) de l'information documentaire vit, de nos jours, une véritable révolution procédurale. Nous assistons aussi « *à l'émergence d'une société de l'information basée sur le développement exponentiel des usages d'Internet et des réseaux électroniques et sur la généralisation du document numérique* »³⁴. Des référentiels classiques et traditionnels jusque-là utilisés, il faudra passer aux nouveaux référentiels de métiers apportés par la révolution du numérique. En outre, il est aussi nécessaire de changer le niveau des préoccupations professionnelles en adoptant la veille numérique. Enfin, il est également important, comme le dit Jean Michel, d'« *adopter de nouveaux modèles de management de l'information, raisonner désormais dans une*

³³ MERCIER Sylvère [dit Silvae]. *Bibliobsession. La fonction ressource et les métiers de l'information-documentation*. [En ligne] sur : <http://www.bibliobsession.net/2010/06/02/la-fonction-ressource-et-les-metiers-de-linformation-documentation/>. [Consulté le 21-03-2016].

³⁴ MICHEL Jean. *Les professionnels de l'information-documentation à l'heure du document numérique et des réseaux électroniques*. [En ligne] sur : <http://michel.jean.free.fr/publi/JM293.html>. [Consulté le 21-03-2016].

perspective infiniment plus ouverte et selon des schémas d'interactivité nettement plus affirmés »³⁵.

Il ne s'agira donc pas de remplacer un métier par une nouvelle pratique professionnelle (c'est-à-dire, les métiers de l'information-documentation par la médiation numérique), mais plutôt d'adopter de nouveaux modèles et outils de travail et de les positionner dans les organisations professionnelles afin d'en tirer le meilleur parti. Autrement dit, mettre les potentialités du numérique, du multimédia et des réseaux au service de l'information-documentation sans pour autant renier ses missions documentaires originelles.

Tous les métiers connaissent des évolutions provoquées, soit par le développement industriel, soit par des mutations technologiques. Si nous remontons dans le temps, nous constatons que les professions en information-documentation ont subi depuis quelques décennies de profondes transformations engendrées, pour l'essentiel, par le développement des techniques de l'information et de la communication. Jadis, la gestion, la conservation et la communication des documents d'archives s'organisaient essentiellement, pour un service d'archives, autour de l'élaboration (à l'issue du traitement des fonds) des instruments de recherche imprimés. Pour les bibliothèques, la gestion des collections se faisait traditionnellement autour du traitement à la fois du livre et de l'information qu'il contient ; c'est en effet le domaine de la description bibliographique et du catalogage qui fournissent l'ensemble des renseignements matériels et informationnels relatifs à l'accès aux ouvrages. Au cours de cette période – qu'on pourrait qualifier d'« intermédiaire » (parce que se situant entre les débuts anciens des métiers du document et leur essor fulgurant actuel) –, les pratiques professionnelles n'en étaient pas pour autant profondément bouleversées. C'est en effet l'époque qui voit apparaître les grandes bases ou banques de données bibliographiques comme les bases PASCAL, COMPENDEX ou INSPEC, etc. Avec ces bases de données, l'utilisateur disposait déjà, grâce bien sûr, à des logiciels de recherche documentaire, d'un outil qui lui permettait de retrouver facilement des documents. Ensuite, nous assistons à l'avènement du document numérique qui, quant à lui, va beaucoup transformer les pratiques professionnelles de l'information-documentation. Ces bouleversements professionnels emmènent certains à s'interroger sur leurs conséquences futures sur les profils et les principes fondamentaux de la fonction.

³⁵ *Ibid.*, MICHEL Jean.

L'intrusion du numérique dans la gestion de l'information documentaire ne peut, en aucun cas, remettre en cause le continuum des pratiques professionnelles déjà existantes. Néanmoins, cette nouvelle donne redéfinit les champs d'intervention et les niveaux de responsabilité professionnelle, mais doit aussi permettre de mettre sur pied un nouveau dispositif de certification des compétences des professionnels de l'information-documentation. Le référentiel des professionnels de l'information-documentation appelé « Euroréférentiel » mis au point par l'Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS) sous la direction de Jean Meyriat, donne des orientations nécessaires à la certification des compétences. Par exemple, dans le groupe du domaine de compétence information, nous trouvons « *à la fois les compétences nécessaires au traitement de l'information et celles qui s'appliquent aux supports de l'information, parce que, dans la réalité du travail des professionnels, ces deux pôles traditionnellement distincts commencent à se rapprocher l'un de l'autre, et aussi pour éviter de donner des arguments à ceux qui s'obstinent à distinguer l'une de l'autre ces deux facettes du travail documentaire* »³⁶.

La question cruciale qu'il faudra cependant se poser est de savoir si l'arrivée du numérique dans le domaine de l'information-documentation pourrait participer au dépérissement des frontières professionnelles entre l'archiviste, le bibliothécaire et le documentaliste ? En effet, entre ces trois fonctions, le métier de documentaliste semble plus proche des exigences et des caractéristiques du numérique. Cela s'explique par le fait que la matière que traite la documentation est souvent d'origine électronique ou est déjà passée par la phase de la numérisation. Les technologies de la dématérialisation des fonds d'archives et des collections des bibliothèques peuvent favoriser le rapprochement entre les fonctions d'archiviste, bibliothécaire et le documentaliste, mais ne peuvent pas, par contre, supprimer les particularités fonctionnelles et les dimensions systémiques qui les différencient. La tendance est aujourd'hui, par le biais d'un jeu sémantique, de modifier les appellations des fonctions ou d'élargir les profils de l'information-documentation, car « *on évoque de plus en plus des métiers tels qu'experts en veille technologique, spécialistes en bibliométrie ou scientométrie, concepteurs de systèmes d'information ou de produits multimédias ou hypermédias, gestionnaires de documentation structurée, rédacteurs techniques, spécialistes de l'archivage électronique,*

³⁶ MEYRIAT Jean. Euroréférentiel-compétences et aptitudes des professionnels de l'information-documentation (ADBS). Paris : 2004. [En ligne] sur : <http://certidoc.net/fr1/tout.php>. [Consulté le 22-03-2016].

voir encore « *recherchistes* » ou « *infomètres* »³⁷. On pourrait y ajouter celui d'architecte de l'information dont la mission est d'intervenir « *en amont d'un projet de conception de site web, d'intranet ou de logiciel de grande envergure. Il définit la typologie et la classification des contenus, optimise la navigation et la recherche d'information en fonction des objectifs et du public visé* »³⁸. Ceci peut être positif si l'objectif visé est simplement d'élargir et d'enrichir le domaine d'intervention du métier, mais sans pour autant vouloir ériger ces spécialités en véritables fonctions exhaustives et définitives de l'information-documentation.

La question de l'avenir des métiers de l'information-documentation en cette ère de l'info-document numérique ne doit pas se poser en termes d'un éventuel remplacement d'une fonction par une autre plus récente ou plus moderne, mais plutôt en termes de finalités, de produits et de services à mettre à la disposition des usagers. Tout cela entre dans le cadre du management de l'information en général. Il s'agira en fait de raisonner autrement par rapport à l'évolution d'un métier et à la nouvelle demande de l'usager que l'essor du numérique lui a, dans une certaine mesure, imposé et aux besoins de ce dernier dans ses pratiques consuméristes de l'information. Toute évolution professionnelle entraîne un coût économique, il faudra donc réfléchir avant tout, aux conséquences économiques des nouvelles propositions techniques et professionnelles que cette évolution apporte à la profession. Se demander si ces conséquences sont positives ou négatives dans la valorisation professionnelle du métier par exemple ? En outre, l'intégration des fonctions du numérique dans le domaine de l'information-documentation doit inciter les professionnels à se mettre davantage dans une logique de l'usage et de la valorisation de l'information que plutôt dans une simple logique de production et de diffusion auprès des publics.

Ainsi, la priorité doit être axée sur l'importance de la valeur ajoutée des produits et services d'information. Cela veut dire que le management de l'information ne peut pas se limiter seulement à l'utilisation d'un outil technologique sophistiqué qui permet un meilleur traitement et un large accès et de diffusion, mais il doit prendre en compte des compétences professionnelles humaines qui vont de l'exploitation scientifique de l'information en passant par des recoupements jusqu'à la conception des produits adaptés à d'éventuelles cibles d'usagers. Cette quête professionnelle

³⁷ *Ibid.*, MICHEL Jean. *Les professionnels de l'information-documentation à l'heure du document numérique et des réseaux électroniques.*

³⁸ Le Portail des Métiers de l'Internet. *Architecte de l'information.* [En ligne] sur : <http://metiers.internet.gouv.fr/metier/architecte-de-l%E2%80%99information>. [Consulté le 22-03-2016].

de valeur ajoutée s'exerce aussi à travers l'expertise, le conseil, la veille, l'alerte, etc. pour la conception des contenus de l'information.

Conclusion

Depuis l'avènement du document numérique dans l'espace de l'information documentaire, des mutations ont été constatées aussi bien dans les pratiques professionnelles que dans les comportements de consommation de l'information des usagers. Cette nouvelle donne doit en effet être prise en compte dans le traitement documentaire des contenus informationnels surtout dans un contexte « inflationnel » de l'information numérique. Cela permettra, non seulement, de mieux répondre aux besoins des usagers, mais aussi de leur offrir un accès plus facile et plus optimale à l'information.

Cependant, l'avenir réside dans un regard lucide de l'horizon qui positionnera le professionnel de l'information-documentation au centre du développement de la technologie numérique. Cette position doit montrer la capacité de ce dernier à produire de la matière documentaire pertinente, à évaluer les contenus des bases de données ou des réseaux du web, à conseiller ses usagers et les orienter vers ce qui a de l'intérêt ou de la valeur informationnelle pour eux. Cela s'appelle en effet donner un sens à l'information tout court. Dès lors, le professionnel se présente comme un partenaire à part entière de l'évolution du numérique avec tout ce que cela comporte de conception, du traitement et de diffusion des connaissances.

Enfin, il est maintenant indispensable qu'une complémentarité et une complicité entre la médiation numérique et à la médiation traditionnelle ou classique se fasse au seul service du patrimoine à préserver et de la satisfaction des usagers.

Bibliographie

- AFP. *Dépêche du 11/7/2013*. [En ligne] sur : <http://www.france24.com/fr/20130711-service-special-russe-revient-a-machine-a-ecrire>. [Consulté le 21-03-2016].
- DAVID Stéphanie. *Le désherbage physique*. Fiche créée le 17 janvier 2008. [En ligne] sur : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1735>. [Consulté le 20-03-2016].
- GRALLET Guillaume. *Le Point.fr du 10/06/2013*. [En ligne] sur : http://www.lepoint.fr/technologie/zimmermann-faire-confiance-a-google-ou-facebook-c-est-etre-a-poil-sur-internet-10-06-2013-1678994_58.php. [Consulté le 21-03-2016].
- IBM *InfoSphere Guardium*. [En ligne] sur : <http://www-01.ibm.com/software/fr/info/rte/bdig/dsp-1-post.html>. [Consulté le 21-03-2016].
- LE DEUFF Olivier. Logiques documentaires et enjeux éducatifs. [En ligne] sur : <http://www.cairn.info/revue-document-numerique-2012-3.htm>. [Consulté le 20-03-2016].
- Le Portail des Métiers de l'Internet. *Architecte de l'information*. [En ligne] sur : <http://metiers.internet.gouv.fr/metier/architecte-de-l%E2%80%99information>. [Consulté le 22-03-2016].
- MERCIER Sylvère [dit Silvae]. *Bibliobsession. La fonction ressource et les métiers de l'information-documentation*. [En ligne] sur : <http://www.bibliobsession.net/2010/06/02/la-fonction-ressource-et-les-metiers-de-linformation-documentation/>. [Consulté le 21-03-2016].
- MEYRIAT Jean. Euroréférentiel-compétences et aptitudes des professionnels de l'I-D. *Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS)*. Paris : 2004. [En ligne] sur : <http://certidoc.net/fr1/tout.php>. [Consulté le 22-03-2016].
- MICHEL Jean. *Les professionnels de l'information-documentation à l'heure du document numérique et des réseaux électroniques*. [En ligne] sur : <http://michel.jean.free.fr/publi/JM293.html>. [Consulté le 21-03-2016].
- POUCHOL Jérôme. Pratiques et politiques d'acquisition. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2006, n° 1, p. 5-17 [En ligne] sur : <http://bbf.enssib.fr/>. [Consulté le 21-03-2016].